



La lettre de la mairie

Cérémonies commémoratives

8 mai 1945

La cérémonie était organisée par Nathalie Duval, adjointe et Sandrine Lemée, conseillère municipale devant le monument aux morts du cimetière « Saint-martin ». Le maire était accompagné de Thierry Ranchin, adjoint et porte drapeau avec la présence de deux anciens combattants de la commune, Mrs Daniel Millère et Michel Bretenoux ainsi que les deux maires honoraires, Mrs Daniel Clarence et Alain Yaouanc.



6 juin 1944, devant la stèle du square « Michel Gauvin », au monument en mémoire du régiment des Queen's Own Rifles of Canada puis le dépôt de gerbes au monument du régiment de la Chaudière.

Le poème de Michel Gauvin « *Sur la tombe d'un camarade* » a été lu par Cali.





ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES DE JUIN 2021

MODE D'EMPLOI : Elles auront lieu simultanément. Le premier tour a lieu le 20 juin et le second tour le 27 juin. Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h. Vous devez présenter une PIÈCE D'IDENTITÉ (carte d'identité, passeport, permis de conduire...) et votre CARTE D'ÉLECTEUR en cours de validité. Où voter ? Le bureau de vote est indiqué dans la partie supérieure de votre carte d'électorale.

CONDITIONS SANITAIRES : Port du masque OBLIGATOIRE. Venir avec votre stylo pour émarger.

Les 2 scrutins ont lieu dans la même classe, avec des parcours séparés (accueil, isolements, table de vote). La salle sera aérée, distanciation physique, parcours sans croisement, gel hydroalcoolique, 5 personnes maximum dans la classe.

VOTER PAR PROCURATION : Si vous n'êtes pas disponible le jour du scrutin, vous pouvez faire établir une procuration permettant à une personne inscrite sur la liste électorale de Colomby-Anguerny de voter à votre place.

* Vous pouvez commencer la démarche : - en utilisant le téléservice "Maprocuration" - ou en téléchargeant le formulaire sur www.service-public.fr

* Une fois en possession (ou non) de ce document prérempli, il faut vous rendre à la gendarmerie de votre domicile ou de votre lieu de travail pour valider la procuration. Pour ces votes, chaque mandataire peut disposer de 2 procurations.

COMMENT VOTE-T-ON ?

ÉLECTION DÉPARTEMENTALE Nous voterons pour un duo. Binôme obligatoirement paritaire : une femme et un homme, même obligation pour leurs suppléants. Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans.

ÉLECTION RÉGIONALE Il s'agit d'un scrutin de liste au suffrage universel direct. Chaque parti présente 5 listes de candidats, une par département composant la région Normandie. Les résultats de chaque liste départementale seront additionnés afin de déterminer la liste victorieuse au niveau régional et la répartition des sièges au sein de l'assemblée régionale, laquelle sera composée de 102 membres. Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans

COMPÉTENCES DES ASSEMBLÉES :

Les conseils départementaux : **Enfance :** protection Handicap : insertion, aides financières **Personnes âgées, solidarité :** maisons de retraites, allocations (RSA, APA...) **Enseignement, culture :** collèges, bibliothèques **Sécurité :** financement des pompiers **Transports :** routes départementales

Les conseils régionaux – Transports : trains régionaux, transports interurbains et transport scolaires **Enseignement :** lycées **Formation :** apprentissage, alternance, insertion **Environnement :** parcs naturels régionaux **Développement économique :** aides aux entreprises, innovation, Gestion des fonds européens

Randonnée du 6 juin organisée par Annie et Jacques



Petite escapade dans le cotentin

Départ depuis le jardin des amis de Prévert, Port Racine et le Nez-de-Jobourg : les falaises qui figurent parmi les plus hautes d'Europe continentale, elles culminent à 128 mètres.

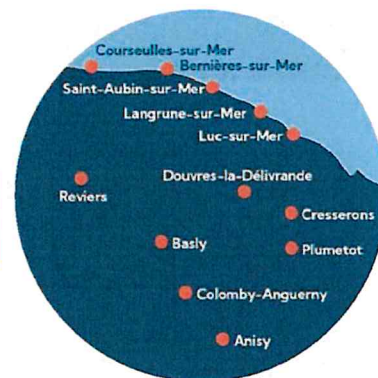
Sur le Nez de Jobourg, classé réserve ornithologique, viennent nicher des cormorans huppés, fulmars, goélands argentés, grands corbeaux. Du haut des falaises, le chemin est assez vertigineux ainsi que la descente de l'Etablette en surplomb de la baie du même nom et de l'Anse de Pivette.





la **biodiversité**, mieux la connaître pour mieux la préserver.

EN NORMANDIE, 25% DES ESPECES SAUVAGES EVALUEES PAR LES SCIENTIFIQUES SONT MENACEES D'EXTINCTION !



Mobilisé de longue date sur le sujet de la transition écologique, **Cœur de Nacre** a lancé la réalisation d'un **Atlas de la Biodiversité (ABC)** de 2021 à 2023.

Le principe de l'ABC?

Faire un état des lieux des espèces sauvages du territoire, en impliquant les habitants et autres acteurs sur la question de la sauvegarde de cette biodiversité.



L'objectif de l'ABC ?

Protéger ce patrimoine commun, aussi bien dans le cadre des grands projets d'aménagement du territoire que des petits gestes du quotidien !

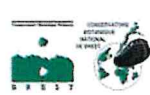


3 manières de vous impliquer dans ce projet

- Transmettre au Point Info Biodiversité vos observations (photos...) d'espèces vues sur le territoire pour enrichir l'atlas.
- Participer aux sorties, ateliers et autres événements publics proposés régulièrement dans le cadre de ce programme
- Agir concrètement chez vous en faveur de la nature, en sollicitant des conseils du Point Info Biodiversité si besoin.



Contact Point Info Biodiversité
 Facebook: [@biodiversitéC2N](#)
 @ email : biodiversiteC2N@gmail.com



L'Atlas de la Biodiversité de Cœur de Nacre bénéficie du soutien de

